CONSEIL DES MINISTRES DU 05 JANVIER 2022

**Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 05 janvier 2022, au Palais de la République.**

 A l’entame de sa communication, le Chef de l’Etat a présenté, au seuil de cette nouvelle année 2022, ses meilleurs vœux de santé, de succès et de bonheur aux membres du Gouvernement, à tous nos compatriotes d’ici et de la Diaspora, ainsi qu’aux hôtes étrangers qui vivent parmi nous.

 Le Président de la République a formulé, à nouveau, des prières pour un Sénégal résilient, qui poursuit résolument, dans la paix, la stabilité, la prospérité et l’équité, sa marche vers l’émergence et la consolidation du bien-être durable de ses populations.

Le Chef de l’Etat indique, au Gouvernement, l’impératif de prendre, en cette année particulière, toutes les mesures (administratives, logistiques et sécuritaires) requises afin d’assurer l’organisation, dans les meilleures conditions, des élections (territoriales et législatives) prévues courant 2022.

Abordant la question liée à l’intensification du travail gouvernemental et à l’accélération de la dynamique du Sénégal Emergent, le Président de la République rappelle, au Gouvernement, que son message à la Nation, du 31 décembre 2021, a entre autres dégagé les priorités et les perspectives de l’action gouvernementale pour l’année 2022.

Le Chef de l’Etat demande, à cet égard, à chaque membre du Gouvernement, après la notification effective par le Ministre des Finances et du Budget, des crédits pour l’année 2022, d’engager sans délai les diligences nécessaires, pour poursuivre et/ou entamer les programmes et projets sectoriels en cours ou en phase de mise en œuvre.

Le Président de la République indique, dans cette perspective, que la doctrine du "Fast Track" reste toujours au cœur de son action.
Elle a permis de délivrer de nombreux projets sectoriels complexes en 2021 (cas du TER) et d’accélérer l’exécution ou l’instruction de nouveaux projets sectoriels prioritaires.
Le Chef de l’Etat souligne, dans le contexte de crise sanitaire persistante, l’importance qu’il accorde à la relance de l’économie nationale, à la préservation du pouvoir d’achat des populations, à l’accentuation de l’inclusion sociale dans la matérialisation de notre ambition d’un Sénégal Emergent, dans la solidarité et la bonne gouvernance.

Le Président de la République demande, ainsi, au Gouvernement, de prendre les dispositions adéquates pour asseoir la souveraineté alimentaire et pharmaceutique, à travers l’intensification de l’industrialisation (réalisation des agropoles et zones économiques spéciales), le développement des PME/PMI et du secteur privé national, la transformation de l’économie informelle et la modernisation de l’artisanat sénégalais ; artisanat à soutenir, car étant un facteur moteur d’accompagnement du repositionnement stratégique du secteur du tourisme et des transports aériens.

Le Chef de l’Etat demande, par ailleurs, au Gouvernement, de renforcer le développement de l’industrie culturelle au Sénégal afin de valoriser le potentiel créatif des artistes.

Poursuivant sa communication, le Président de la République rappelle, au Gouvernement, la place primordiale qu’il accorde à la jeunesse, qui demeure une priorité majeure en termes d’éducation, de formation, d’emploi et d’insertion par l’entreprenariat.

Le Chef de l’Etat insiste, dès lors, sur l’impulsion notable et la coordination optimale des actions gouvernementales liées au Programme "XËYU NDAW YI", soutenu par l’exécution des projets innovants de promotion de la citoyenneté avec la réception en 2022 des premières "Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté".

Le Président de la République signale que l’accent sera également mis sur la finalisation des travaux des Universités Ahmadou Makhtar MBOW (UAM) et El Hadj Ibrahima NIASS de Sine Saloum (USSEIN), en plus de l’accélération de la mise en œuvre du programme de constructions et d’équipements scolaires, sur l’étendue du territoire national, afin d’asseoir les performances du système éducatif.

 Sur l’organisation du 9ème Forum mondial de l’eau que notre pays va accueillir, du 21 au 26 mars 2022, sous le thème "la Sécurité de l’Eau pour la Paix et le Développement", le Président de la République demande au Ministre de l’Eau et de l’Assainissement, ainsi qu’à tous les membres du Gouvernement impliqués, en relation avec le Secrétariat exécutif de l’organisation du Forum, de prendre toutes les dispositions appropriées, pour assurer la prise en charge des diligences liées au succès de cette manifestation internationale d’envergure.

 Revenant sur le lancement des travaux, le lundi 03 janvier 2022, du Port multifonction en eaux profondes de Ndayane, un Projet Présidentiel Prioritaire, le Chef de l’Etat rappelle que ce projet est le plus grand investissement privé de l’histoire du Sénégal, d’un coût de 482 milliards de FCFA dans sa première phase, pour une durée des travaux de trois (03) ans, avec la création de milliers d’emplois directs et indirects.

 Le Président de la République saisit l’occasion pour remercier et féliciter les populations des localités polarisées (Popenguine, Ndayane, Diass, Yenne, Toubab Dialaw, Mbour, etc.), pour leur accueil exceptionnel qui démontre leur adhésion à ce projet avant gardiste du Sénégal Emergent.

 Le Chef de l’Etat félicite les Ministres impliqués (Economie maritime, Finances et Budget) ainsi que le Directeur général du Port autonome de Dakar, pour le travail remarquable accompli ; ce qui a permis d’aboutir à un partenariat Etat du Sénégal-DP World exemplaire, où l’Etat détient 40% des actions.

 Le Président de la République demande, aux Ministres concernés, de veiller aux questions liées à la gestion des impacts environnementaux et sociaux, à la préservation des établissements humains et des activités de pêche et, enfin, à la création d’un centre national de formation aux métiers portuaires dans la zone.

 Le Chef de l’Etat invite, par ailleurs, le Gouvernement, le Ministre en charge de l’Urbanisme notamment, à accélérer la validation du Plan Directeur d’urbanisme de la nouvelle Ville portuaire de Ndayane, en conformité au Plan national d’Aménagement et de Développement territorial (PNADT), et tenant compte, d’une part, des périmètres des communes concernées (Popenguine – Ndayane, Diass, Yenne) et, d’autre part, de l’émergence des activités maritimes, industrielles et économiques dans cette zone d’investissements prioritaires.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Président de la République a insisté sur les points suivants :

1- l’accélération de la mise en œuvre du programme spécial de désenclavement : à ce sujet, le Chef de l’Etat demande, au Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, d’intensifier en 2022 l’exécution de ce programme et d’accélérer les processus de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor, de reconstruction des ponts de Tobor, Emile Badiane et Baïla, et de procéder à l’ouverture et à la mise en service du Pont à péage de Foundiougne ;

 2- la préservation des Ecosystèmes du littoral : sur ce point, le Président de la République a rappelé l’urgence de la protection de la zone des Niayes et demande, aux Ministres de l’Environnement et du Développement durable, des Mines et de la Géologie, des Collectivités territoriales, du Développement et de l’Aménagement des Territoires et de l’Urbanisme, du Logement et de l’Hygiène publique, d’entreprendre des actions allant dans le sens de préserver les dunes de sable dont l’exploitation abusive par des entreprises privées, notamment dans les zones de Diogo et de Bambilor, entraine une dégradation continue de l’écosystème du littoral.

 Par ailleurs, dans le souci d’augmenter, de façon notable, les revenus des producteurs dans le monde rural, le Chef de l’Etat a décidé de suspendre la taxe à l’exportation sur l’arachide.

 Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique et sur le suivi de la coopération et des partenariats.

 **AU TITRE DES COMMUNICATIONS**

* Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives et instructions présidentielles ;
* Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur l’exécution budgétaire 2021 et sur le démarrage de l’exécution budgétaire 2022 ;
* Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;
* Le Ministre de l’Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur les opportunités d’émergence du Sénégal avant 2035 ;
* Le Ministre de la Santé et de l’Action sociale a fait une communication sur la vaccination anti-Covid 19, sur la vaccination contre la rougeole et la poliomyélite ;
* Le Ministre de l’Agriculture et de l’Equipement rural a fait une communication sur le suivi de la campagne de commercialisation de l’arachide et sur les exportations de produits horticoles ;
* Le Ministre de la Culture et de la Communication a fait une communication sur la tenue de la quatorzième Edition de la biennale de l’Art africain contemporain, du 19 mai au 21 juin 2022 ;
* Le Ministre de la Jeunesse a fait une communication sur le programme de l’éducation et de la citoyenneté du Ministère de la Jeunesse.

**AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté :

* Le projet de décret portant création et organisation de l’Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture.

**AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES**

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

**Monsieur Ibrahima Sory SYLLA**, Conseiller des Affaires étrangères, précédemment Ambassadeur de la République du Sénégal aux Emirats Arabes Unis, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Xi Jinping, Président de la République Populaire de Chine, en remplacement de Monsieur Mamadou NDIAYE.

**Monsieur Babacar Matar NDIAYE**, Conseiller des Affaires étrangères, précédemment Ambassadeur de la République du Sénégal en République Fédérale du Nigéria, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Altesse Cheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan, Président des Emirats Arabes Unis, en remplacement de Monsieur Ibrahima Sory SYLLA.

**Monsieur Ibahima CISSE**, Professeur titulaire des universités, de classe exceptionnelle, spécialiste en Chimie inorganique, est nommé Recteur de l’Université Amadou Mahtar Mbow (UAM), en remplacement de Madame Codou Guèye Mar, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

**Monsieur Cheikhouna MBACKE**, titulaire d’un diplôme approfondi en Finance Islamique, est nommé Consul général de la République du Sénégal à Djeddah (Royaume d’Arabie Saoudite), en remplacement de Monsieur Aboubacar SARR.